



**Cour  
Pénale  
Internationale**  

---

**International  
Criminal  
Court**

Le Président  
The President

M. le juge Piotr Hofmański

*Président de la Cour pénale internationale*

**Allocution du Président lors de l'ouverture de la 21<sup>e</sup> session  
de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome**

Lundi 5 décembre 2022

World Forum, La Haye (Pays-Bas)

Madame la Présidente de l'Assemblée des États parties,  
Monsieur le Procureur,  
Monsieur le Greffier,  
Madame la Présidente du Conseil de direction,  
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et les juges de la CPI,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs les délégués des États et les représentants de la société civile,  
Mesdames et Messieurs :

C'est avec grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole devant vous.

Nous arrivons à la fin d'une année exceptionnelle pour la Cour pénale internationale.

La charge de travail a atteint un niveau sans précédent, avec l'ouverture de nouveaux procès ainsi que de nouvelles enquêtes.

Nous avons fêté le vingtième anniversaire de la CPI, qui marque la pleine maturité atteinte par notre institution.

Et nous sommes de retour à plein temps au siège de la Cour, après une période longue et difficile durant la pandémie, où nous avons dû aménager nos modalités de travail.

\*

Les demandes et les attentes qui pèsent aujourd'hui sur la CPI sont sans doute plus importantes que jamais.

La Cour répond à ces attentes avec une détermination entière. Dans tous les organes et à tous les niveaux, nos équipes travaillent avec un dévouement exemplaire.

La CPI est véritablement une juridiction vivante et active.

Elle l'est à La Haye, mais aussi ailleurs. Une grande partie du travail qui rend possibles les procès se fait dans les pays de situation, là aussi où se font le plus sentir les répercussions des procès et des jugements.

Pour prendre la pleine mesure des activités de la Cour et de leur incidence sur le terrain, je me suis rendu il y a deux semaines de cela à Bangui, en République centrafricaine. Cette démarche, je comptais déjà l'entreprendre dès mon premier jour en tant que Président de la CPI.

Je souhaitais y rencontrer les fonctionnaires qui travaillent au bureau extérieur de la Cour dans des conditions difficiles. Je voulais m'entretenir avec les chefs de communautés pour savoir comment ils perçoivent la CPI. Et, je voulais rencontrer les victimes qui bénéficient des projets du Fonds au profit des victimes.

Cette visite à Bangui a été enrichissante et m'a donné à réfléchir, à ces égards et à bien d'autres.

J'ai eu la chance d'entendre les récits personnels de nombreuses victimes ayant survécu au conflit de 2002-2003 qui bénéficient désormais des projets d'assistance que le Fonds mène actuellement dans plusieurs régions du pays.

Je n'ai pas les mots pour décrire le courage et la dignité dont font preuve ces personnes – des femmes pour la plupart. Il est vraiment difficile de concevoir les souffrances et l'adversité auxquelles elles ont fait face.

Il a été très gratifiant d'entendre que les services de santé, la réhabilitation psychologique et les activités génératrices de revenus qui font partie des projets en cours, organisés par le Fonds, ont pu les aider à reconstruire leurs vies.

Cela a été possible grâce non seulement au Fonds au profit des victimes mais également à tous ceux qui lui ont fait des dons généreux.

Cet effet transformatif des projets du Fonds, on le doit aussi, en grande partie, aux formidables organisations partenaires locales qui effectuent le travail sur le terrain. J'ai été réellement impressionné par leurs compétences et leur professionnalisme, ainsi que par les nombreux résultats positifs qu'elles ont réussi à obtenir avec des ressources limitées.

Ces rencontres ont renforcé ma conviction, déjà ferme, que la justice doit avoir une dimension réparatrice.

Et je suis fier de travailler pour une cour dont les fondateurs ont, dans leur grande sagesse, décidé que la notion de justice qu'elle incarne reposerait notamment sur les réparations, abandonnant l'idée que le châtement à lui seul suffit.

\*

Madame la Présidente,

J'ai aussi rencontré à Bangui un certain nombre de chefs de communautés qui travaillent avec l'Unité de la sensibilisation de la CPI pour mieux faire connaître la Cour auprès de leurs administrés.

Permettez-moi de vous rapporter ce que m'a dit l'un d'entre eux : « Avant le programme "Accès à la justice", nous ne nous connaissions pas. Aujourd'hui, nous formons une

équipe, nous formons une famille et nous travaillons avec la CPI pour contribuer à transmettre des messages dans nos communautés sur le fonctionnement de la justice pénale internationale. Nous faisons cela à titre volontaire car nous voulons faire comprendre aux gens l'importance de la justice, nécessaire en RCA ».

Il va sans dire que ces propos ont été fort réconfortants. En même temps, la longue conversation que j'ai eue avec eux nous a aussi donné à réfléchir. Ils m'ont parlé d'un manque considérable d'informations et m'ont posé beaucoup de questions difficiles : Pourquoi telle personne a été poursuivie mais pas telle autre ? Qu'en est-il des complices ? Qu'en est-il des « gros poissons » ? Pourquoi la justice est-elle si lente ? Et bien d'autres questions encore. Je leur ai répondu franchement en leur disant que je n'avais pas toutes les réponses à ces questions. Mais il était clair que le besoin de justice est fort.

Cela m'amène donc à un autre sujet qui a fortement marqué mon séjour à Bangui : la complémentarité.

La CPI s'est grandement investie en faveur de la justice en RCA. Et j'ai été heureux de constater que des mesures ont été prises en vue de rendre la justice dans le système national.

Je me réjouis de l'activité croissante de la Cour pénale spéciale à Bangui, qui a rendu son premier jugement il y a environ deux mois. Je me suis entretenu avec les hauts responsables de la Cour et avec plusieurs juges, et nous avons longuement discuté des moyens de renforcer la coopération entre nos deux cours. La Cour pénale spéciale est un parfait exemple de la complémentarité, et nous devons tout faire pour lui apporter notre soutien.

Dans toute situation, la CPI ne sera en mesure d'entendre qu'un nombre limité d'affaires. Pour combler de manière significative le fossé de l'impunité, les juridictions nationales doivent intervenir, parfois avec un appui international. Nous devons toutes et tous travailler ensemble pour atteindre les mêmes objectifs d'établissement des responsabilités et de justice, dans le plein respect de l'état de droit et de l'équité de la procédure.

Le soutien en faveur de procédures nationales n'entame en rien la vocation de notre cour. La CPI joue un rôle indispensable, en tant que symbole permanent de justice guidant les autorités nationales dans l'action.

\*

Madame la Présidente,

La pleine coopération des États est cruciale pour la réalisation du mandat de la Cour, et les discussions que j'ai eues en République centrafricaine n'ont fait que souligner cela.

J'ai pu constater le rôle essentiel joué par les fonctionnaires de la Cour dans les bureaux de pays. Ces fonctionnaires – nationaux et internationaux – sont un maillon essentiel entre le siège de la CPI et toutes les parties prenantes à ses procédures qui œuvrent dans les pays de situation, que ce soient les victimes, les témoins, les autorités nationales ou les

membres des communautés touchées, de la société civile ou de la société dans son ensemble.

\*

Je souhaiterais aussi prendre quelques instants pour saluer le travail essentiel qu'accomplissent les équipes de défense et les représentants légaux des victimes, y compris sur le terrain dans les pays de situation.

\*

Madame la Présidente,

Comme je l'ai dit, la Cour fait face à une charge de travail d'un niveau sans précédent, aussi bien au stade des enquêtes qu'à celui des procès. D'autres activités devraient même s'y ajouter, certaines prévisibles, d'autres non.

Ce qui est certain toutefois, c'est qu'en alimentant le moteur, on en augmente le débit. Dans le cas de la CPI, le moteur, c'est le Bureau du Procureur. Il arrivera un moment où l'accroissement de ses activités générera davantage de travail pour les chambres. Il est indispensable de mettre d'ores et déjà en place les capacités requises pour répondre efficacement à la charge de travail qui nous attend. Nous avons pour cela besoin d'un budget ordinaire suffisant et équilibré.

Je tiens également à souligner que nous devons avoir les capacités nécessaires pour appuyer la conduite de procès simultanément dans les trois salles d'audience de la Cour tout au long de l'année 2023. Il s'agit là d'une augmentation inévitable des coûts par rapport à 2022, où trois procès ont été menés simultanément pendant trois mois seulement. J'insiste néanmoins sur le fait que sans cette augmentation, il y aurait un ralentissement des procès, ce qui entraînerait des retards coûteux et compromettrait le droit à un procès rapide et équitable, sans compter d'éventuels retards ultérieurs dans d'autres affaires.

Pour ces raisons, je vous demande de nous accorder votre soutien en faveur d'un budget suffisant pour la Cour.

\*

Madame la Présidente,

L'amélioration continue est un autre élément essentiel pour se préparer à l'avenir. Tout au long de l'année écoulée, nous avons étroitement travaillé avec le Mécanisme d'examen pour finaliser l'évaluation des recommandations tout en mettant en œuvre nombre d'entre elles.

L'un des domaines les plus concrets où nous avons apporté des changements positifs à la suite des recommandations des experts est la culture de travail. Les recrutements d'une « ombudsperson » et d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice pour l'égalité des genres sont en cours de finalisation. Nous avons mis à jour toutes les politiques clés en

matière de protection contre le harcèlement et l'intimidation et de procédures disciplinaires. Les juges ont modifié leur code de conduite afin de préciser que ces politiques leur étaient aussi applicables. Ils ont aussi décidé de mettre en place un mécanisme informel de plainte au sein de la branche judiciaire, afin de traiter des allégations d'abus de pouvoir.

Au sein de la branche judiciaire, le Mécanisme de contrôle indépendant a procédé à une évaluation approfondie des conditions de travail, à ma demande. Cela a dégagé de nombreuses orientations clés sur les aspects à améliorer, et nous sommes en train de prendre les mesures nécessaires en ce sens.

Il ne s'agit là que de quelques exemples des nombreux changements positifs qui ont lieu à la Cour. Nous sommes engagés dans une bonne voie et nous nous y maintiendrons.

\*

Madame la Présidente,

Je ne saurais conclure sans parler de l'universalité du Statut de Rome. Cette question est l'une de mes priorités absolues. Il s'agit d'un travail difficile et parfois ingrat, puisque les résultats ne sont pas immédiats. J'ai vraiment tenté de saisir chaque occasion qui s'est présentée à moi, ou que je me suis créée, pour encourager plus d'États à rejoindre la CPI. Et je demeure optimiste : tôt ou tard, nos efforts communs paieront et nous verrons croître le nombre d'États parties. Dès l'année prochaine, je l'espère. De nombreux États non parties sont parmi nous aujourd'hui – je vous invite à faire le nécessaire pour adhérer au Statut de Rome sans délai.

\*

Madame la Présidente,

Excellences,

Mesdames et Messieurs :

Je pourrais aisément vous parler pendant encore une heure, mais je crois que mon temps de parole est écoulé. Je me réjouis néanmoins à l'idée d'interagir davantage avec vous sur des questions d'actualité lors des nombreuses réunions prévues cette semaine, et des multiples événements organisés en marge.

Je vous remercie de votre attention et du soutien que vous apportez à la Cour. Je vous souhaite à toutes et à tous une session productive.

[fin]